




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-129**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc185125-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : REGIE DES MUSEES DE LA VILLE DEPOT-VENTE D'OUVRAGES

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
 Direction Des Musées & Du Patrimoine
 Culturel

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 MARS 2016

Nomenclature : 7.10
 Divers

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : REGIE DES MUSEES DE LA VILLE DEPOT-VENTE D'OUVRAGES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre ville. Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la ville.

Mise en dépôt-vente de trois ouvrages de Brecht Evens par Actes Sud Editions en lien avec la présence de l'auteur au musée du Palais de l'Archevêché (musée des Tapisseries), d'avril à juillet 2016, dans le cadre des Rencontres du 9ème art et du Festival International d'Art Lyrique:

1/ *Les Noceurs*

- 25 exemplaires au prix public de 22,40 €, part pour la Ville 6,60€

2/ *Les Amateurs*

- 25 exemplaires au prix public de 25,40 €, part pour la Ville 7,62€

3/ *Panthère 25*

- 25 exemplaires au prix public de 23 €, part pour la Ville 6,90€

En conséquence, mes chers collègues, je vous propose de :

- **DONNER** votre accord pour les dépôts-ventes de ces ouvrages à la boutique du Musée du palais de l'Archevêché (Musée des Tapisseries) ;
- **ACCEPTER** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale procède à l'encaissement des dites ventes.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

CONVENTION DE DEPOT VENTE

Préambule

En application de la délibération du Conseil municipal DL 2015-571 du 15 Décembre 2015 portant objet de délégation de compétences du Conseil municipal au Maire de la Ville d'Aix-en-Provence ou à l'adjoint délégué, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment pour la fixation des droits à caractère fiscal, et stipulant que les boutiques des musées de la Ville sont habilitées à vendre des produits dérivés,

La présente convention règle les modalités de dépôt-vente à titre temporaire entre :

– la Ville d'Aix-en-Provence représentée par l'adjoint au Maire délégué au Patrimoine et aux Musées.

et

– Actes Sud éditions ;

Objet du dépôt-vente :

Il est mis en dépôt-vente par Actes Sud éditions, 25 ex. de *Les Noceurs* de Brecht Evens ; 25 ex. de *Les Amateurs* ; 25 ex. de *Panthère* en lien avec la présence de l'auteur sur la ville d'Aix-en-Provence d'avril à juillet 2016.

Nom de l'ouvrage	Q	Prix de vente / unitaire	Part pour le dépositaire unitaire	Part pour la Ville / unitaire
Les Noceurs	25	22 €	15,40 €	6,60 €
Les Amateurs	25	25,40 €	17,78 €	7,62 €
Panthère	25	23 €	16,10 €	6,90 €

Lieu du dépôt-vente :

La Boutique du Musée des Tapisseries, Place des Martyrs de la Résistance - 13100 Aix-en-Provence.

ARTICLE 1er :

Cette convention de dépôt-vente est consentie pour les seules conditions décrites dans le préambule, du 1^{er} avril au 20 juillet 2016.

Les recettes engendrées par la vente de ces ouvrages sont entièrement versées au Trésor Public ;

ARTICLE 2 :

A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

ARTICLE 3 :

Les parties font élection de domicile :

- en ce qui concerne la Ville d'Aix-en-Provence ; en l'Hôtel de Ville, 13616 Aix-en-Provence cedex 1 ;
- en ce qui concerne les éditions Actes Sud ; Place Nina Berberova, 13200 Arles.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

Le dépositaire
Emeline Selmi
ACTES SUD

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
Adjoint au Maire délégué au
Patrimoine et aux Musées